

[Texte]

The Minister says that we do not need these clauses because he has the right under the proposed legislation as drafted. Unfortunately, Mr. Chairman, our experience is that what governments deal with when legislation has been passed is not what the Minister concerned said at the time. It meant, deal with the law the way it is finally adopted.

Let me remind those members of Quebec particularly who have any doubts about that, and for other members, that we have had considerable experience in a different field with government legislation and government policy. I refer to the policy of increasing the number of people who are bilingual in the public service. In the course of the few years that I have been here we had statements guaranteeing the rights of unilingual civil servants made by former Prime Minister Pearson and by the present Prime Minister. Yet when it came to the implementation of the policies, on one occasion—although we were not given the right to see the correspondence—the present Minister of Finance allegedly wrote to the Chairman of the Public Service Commission, Mr. Carson, raising questions about the way that the policy was being implemented and reminding him of the statements made by the former Prime Minister and the present Prime Minister. Although we have not seen the correspondence, apparently we are told by Mr. Carson that it really did not matter what statements they had made; he had to go by the law the way it was written.

I want to be certain that the ideas incorporated in the proposed amendments to Clause 2 are there. I say this to the Minister with no personal animosity to him—I hope he understands—I want to be certain that this government or any other government in the future that will have to administer this proposed act, has the power we want it to have as expressed in these three or four amendments, and I am not satisfied from the generalities of Clause 2 (2) (c), that he has that power.

There has been a good deal of interest expressed in the principles suggested in these amendments by members of the Opposition on this Committee. If it is agreeable to members of this Committee I would have no objection, and I do not think Mr. Nystrom who moved this amendment would have any objection to a proposal that we stand this amendment if it is necessary to give us time to redraft an amendment that will keep the spirit of these proposals and yet be more technically or legally correct as to language. I want to make it clear, Mr. Chairman, that I personally and Mr. Nystrom, I think, are not satisfied with the explanation of the Minister that these things that we want in the proposed subamendments (f), (g) and (h) are in fact covered by Clause 2(2)(c) as the Minister has suggested.

• 1635

Mr. Gillespie: It was not my suggestion that subparagraph (c) was the determining subparagraph. My suggestion was subparagraph (a) on the one hand, the level and nature. When we talk about nature, we talk of economic activity—we are talking about exports here—and we are talking about the sourcing. We are talking in particular about the upgrading of resources. I mentioned as well subparagraph (e) with respect to national, industrial and

[Interprétation]

D'après le Ministre, nous n'avons pas besoin de ces articles, car le projet de loi tel qu'il est libellé actuellement lui donne ce droit. Malheureusement, monsieur le ministre, d'après notre expérience, au moment d'adopter une loi, les gouvernements ne traitent pas du même problème dont parlait le Ministre intéressé au début. En réalité, il faut se conformer à la loi telle qu'elle est finalement adoptée.

Si vous le permettez, j'aimerais rappeler aux députés, surtout à ceux du Québec, que nous avons eu beaucoup d'expériences avec cet écart entre une loi adoptée par le gouvernement et la politique du gouvernement, bien que ce soit dans un domaine différent. Je veux parler de la politique qui consistait à augmenter le nombre de personnes bilingues à la Fonction publique. Depuis que je suis ici, j'ai entendu l'ancien Premier ministre Pearson et l'actuel Premier ministre déclarer qu'ils garantissaient les droits des fonctionnaires unilingues. Or depuis le début de la mise en application des politiques, l'actuel ministre des Finances aurait, semble-t-il, écrit au Président de la Fonction publique, M. Carson, lui posant des questions au sujet de la façon dont la politique est mise en application et lui rappelant les déclarations formulées par l'ancien Premier ministre et l'actuel Premier ministre. Bien que l'on nous ait refusé le droit de voir les lettres échangées, il semble que M. Carson nous ait dit que les déclarations faites n'ont vraiment plus d'importance, car il doit se conformer à la loi telle qu'elle a été rédigée.

Je veux donc m'assurer que les idées comprises dans les amendements que l'on propose d'adopter à l'article 2 y figurent bien. Mes paroles ne traduisent aucune animosité personnelle envers le Ministre, et j'espère qu'il le comprend, mais je veux m'assurer que le présent gouvernement ou tout autre gouvernement à venir, qui aura la tâche d'administrer le projet de loi que nous étudions, sera vraiment doté du pouvoir que nous avons mentionné dans ces trois ou quatre amendements; or je ne suis pas certain, d'après les généralités de l'article 2(2)(c) que le gouvernement détient un tel pouvoir.

Les députés de l'opposition qui sont membres du Comité ont manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard des principes suggérés dans ces amendements. Si les membres du Comité sont d'accord, je ne m'opposerais nullement, et je ne crois pas que M. Nystrom, motionnaire de l'amendement, s'opposerait non plus à une proposition voulant que nous réservions l'amendement, si nécessaire, pour nous donner le temps de rédiger l'amendement sous une nouvelle forme qui garde le sens de ces propositions tout en étant plus exact du point de vue technique ou légal, dans le libellé. Je veux bien préciser, monsieur le président, que M. Nystrom et moi-même ne croyons pas, comme le ministre l'a expliqué, que ce que nous voulons réaliser par les sous-amendements proposés aux alinéas (f), (g) et (h) sont vraiment couverts par l'alinéa (c) du paragraphe (2) de l'article 2.

M. Gillespie: Je n'ai pas suggéré que l'alinéa (c) constituait l'alinéa déterminant. J'ai dit que c'était l'alinéa (a) d'une part, qui parlait du niveau et de la nature. Quand nous parlons de la nature des entreprises, nous parlons de l'activité économique... Nous parlons d'exportation et de ressources, surtout de l'amélioration des ressources. J'ai mentionné aussi l'alinéa (e) en ce qui a trait à nos politiques industrielles et économiques sur le plan